CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

ACCREDITATION N°4-0523, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E96057 **VALABLE JUSQU'AU** 21/06/2024

ÉDITÉ LE **07/09/2023**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 16/06/2009
Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 11/10/2021
Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC

Siret : **513 073 668 00024**
Code NACE : 4391A
Numéro caisse de congés payés : 541762
Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP F05746S1244000
Assurance Responsabilité Civile :
CAMBTP F05746S1244000
Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : **RAYBAUD CHARPENTE**

3 ZAE LES VIGNES
LIEUDIT CIMETIERE ALLEMAND
54470 THIAUCOURT REGNIEVILLE

Téléphone : 03 83 81 01 67 **Fax :**
Portable :

Site Internet : www.raybaud-charpente.fr
E-mail : raybaudcharpente@live.fr

Responsabilité légale :
RAYBAUD MAXIME GÉRANT

Effectif moyen : 5 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2312 PROB	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée) Mention RGE	22/06/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	22/06/2023
o Fenêtres de toit	22/06/2023
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	22/06/2023
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	22/06/2023
o Isolation des combles perdus	22/06/2023
o Isolation des planchers bas	22/06/2023

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT
Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT
AGENCE DE NANCY
46, RUE JACQUINOT
54000 NANCY

Version 01-2018

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.